

elle ne peut exercer son autorité qu'en tant que tel. Les actions de la Société, à l'exception des actions statutaires des administrateurs, sont détenues par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au nom de Sa Majesté. Enregistrée sous la marque de commerce UCAN, la Société joue le rôle de mandataire pour le compte du gouvernement fédéral lors de l'acquisition et de la vente ultérieure des stocks de concentrés d'uranium constitués conjointement en vertu de l'accord conclu le 1^{er} janvier 1971 avec la Denison Mines Limited. Cette dernière fait fonction d'agent vendeur des concentrés accumulés conjointement et a entre autres pour tâche de négocier des contrats avec les clients. L'UCAN joue également le rôle de mandataire du gouvernement fédéral pour la vente future du minerai provenant des stocks généraux du gouvernement. Le siège social de la Société est à Ottawa.